

Genève, le 29 septembre 2020

*Aux représentant-e-s des médias*

### **Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)**

#### **Présentation du rapport annuel d'activité 2019-2020 : des sujets qui concernent toutes et tous !**

La Cour des comptes s'est intéressée à des sujets qui touchent l'ensemble des résidents de la région genevoise, tels l'eau potable, la biodiversité et le maintien du patrimoine bâti et naturel. Dans ces trois domaines, ses recommandations ont toutes été acceptées. Elle s'est également préoccupée de l'état du service des votations et élections. Ses locaux ne permettent pas d'assurer la sécurité du personnel et du matériel de vote. D'autres rapports ont trait à l'enseignement, notamment à la voie de la scolarisation à plein temps pour les apprentis de commerce. Elle s'est encore penchée sur des sujets ayant trait à la gestion des communes. Quant au rapport de révision des comptes de l'État de Genève, il mentionne entre autres le poids de la recapitalisation des caisses de retraite de l'État de Genève et des TPG. La somme des économies proposées s'élève à 482 millions de francs depuis la création de la Cour des comptes. Le rapport annuel d'activité de la Cour des comptes est librement disponible sous <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-annuels.html>.

\*\*\*\*\*

#### ***Des sujets qui nous concernent toutes et tous***

Parmi les douze rapports d'audit et d'évaluation publiés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020, trois concernent des éléments indispensables à notre vie quotidienne, dont nous perdons parfois de vue l'importance. L'eau potable, la biodiversité et la protection du patrimoine tant bâti que naturel. L'eau est une ressource rare dont la gestion doit faire l'objet d'un pilotage transfrontalier. Le besoin d'un environnement préservé, voire restauré, est essentiel. Quant à notre patrimoine, il doit également être préservé tout en tenant compte de la pression tant démographique qu'économique. Dans ces trois domaines, les rapports de la Cour des comptes contiennent des recommandations qui ont toutes été approuvées.

L'état du service des votations et élections a attiré l'attention de la Cour des comptes, qui s'est intéressée à la sécurité du personnel et à l'adéquation des locaux, notamment au regard des normes en matière d'incendie. Dans ce domaine aussi, toutes les recommandations émises ont été approuvées.

Toutes les habitantes et tous les habitants sont concernés par l'usage que le canton fait du produit des impôts. C'est le but de la révision des comptes de l'État de Genève d'apporter aux contribuables, aux créanciers et à toutes les parties prenantes une assurance raisonnable que ces comptes sont corrects. Électrices et électeurs du canton ont confié cette tâche à la Cour des comptes par la voie du référendum. Elle l'assume en rendant publics chaque année plusieurs documents. En quelques pages, consultables sur le site internet de la Cour des comptes, toute personne intéressée peut connaître l'appréciation portée sur les états financiers individuels et consolidés du canton. Le rapport sur les comptes 2019 souligne le poids de la recapitalisation des caisses de retraite de l'État de Genève et des Transports publics genevois (TPG), estimée à 5,3 milliards de francs. Parmi les événements postérieurs à la clôture, la Cour des comptes a mentionné les conséquences de la crise sanitaire sur les finances de l'État et des entités publiques pour l'année 2020.

\*\*\*\*\*

La Cour des comptes a encore traité des fonds d'art contemporain du canton et de la Ville de Genève. L'État et la commune doivent prendre une position sur la pertinence du maintien de deux fonds d'art contemporain dans le même espace. Il conviendra également d'assurer une meilleure visibilité des œuvres et de mieux assurer leur conservation et leur restauration.

Trois de ses rapports concernent l'école sous l'angle de la lutte contre le harcèlement scolaire, la gestion des fonds destinés aux camps de ski et le dispositif « Espace entreprise ». À la demande du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la Cour des comptes a analysé la pertinence d'une formation professionnelle commerciale à plein temps hors d'une entreprise. Les spécificités propres à ce dispositif méritent d'être mieux connues. L'expérience acquise par les apprenants doit être mieux valorisée, notamment au travers de stages professionnels plus longs. L'importance de cette filière de formation professionnelle à plein temps est d'autant plus grande que les incertitudes économiques peuvent conduire les entreprises à limiter les embauches d'apprentis.

Enfin, quatre rapports ont été consacrés à des sujets communaux. Il faut souligner les réelles difficultés auxquelles font face les autorités communales lorsque des projets de développement les concernant dépassent les limites territoriales de chacune des communes concernées.

### ***Un dialogue constant***

Du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, la Cour des comptes a été sollicitée à 178 reprises, dont 98 % par les citoyennes et les citoyens. Une forte augmentation se maintient au fil des années (88 communications en 2016-2017, 114 en 2017-2018, 145 en 2019-2020). 87 % de ces communications étaient dans le périmètre d'action de la Cour des comptes, ce qui démontre une maîtrise croissante par la population des compétences de l'institution. 194 dossiers ont été traités par la Cour des comptes au cours de la période, comportant à chaque reprise une réponse circonstanciée à l'auteur de la communication.

Durant la période 2019-2020, les documents rendus publics par la Cour des comptes ont été téléchargés à près de 16'000 reprises. Le rapport n° 154 consacré aux indemnités horaires versées par la Ville de Genève étant le « best-seller » de l'année avec 1'274 téléchargements.

Quant aux recommandations, que la Cour suivra désormais jusqu'à leur accomplissement, elles ont été acceptées à 97 % durant l'année sous revue.

### ***Des pistes d'économie***

Depuis sa création, la Cour des comptes a proposé des économies pour un montant de 482 millions de francs, dont 2,1 millions d'économies récurrentes au titre de l'année sous revue.

### ***Une équipe performante***

Collaboratrices et collaborateurs de la Cour des comptes ont investi beaucoup d'énergie pour poursuivre leurs tâches malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. La réussite du « télétravail » n'est pas en premier lieu une question technique, mais bien d'engagement des personnes concernées. Elles méritent la reconnaissance de l'institution.

Contact pour toute information complémentaire (jusqu'à 13 heures 30 et dès 17 heures 30) :

Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes

Courriel : [francois.paychere@cdc.ge.ch](mailto:francois.paychere@cdc.ge.ch)